



Île Maurice

Dernière mise à jour le 9 janvier 2023

Nous vous prions de trouver ci-après les informations dont vous aurez besoin pour préparer et profiter au mieux de votre séjour. Ces informations nous proviennent de diverses sources (organes gouvernementaux, compagnies aériennes, offices du tourisme, réceptifs locaux...). Elles sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis. A cet égard, nous vous invitons, tout particulièrement, à consulter le site web de la compagnie aérienne, dans les 48 heures qui précèdent votre départ, afin de disposer de l'information la plus juste, ainsi que les conditions d'accès à votre destination sur le site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination> Le site des Aéroports de Paris peut également vous être utile dans vos démarches : <https://www.parisaeroport.fr/passagers/les-vols/coronavirus-information-voyageurs-depart-arrivee-paris>

Autre site utile : <https://mauritiusnow.com/fr/>

A ce jour, dans de nombreux pays, l'obligation de vaccination n'est plus requise pour l'entrée sur le territoire.

Toutefois, la situation peut évoluer dans les prochains mois vers des modalités d'entrée plus restrictives, notamment basées sur l'exigence d'un schéma complet de vaccination. Nous vous recommandons la plus grande vigilance et vous rappelons qu'il incombe au seul client d'être en conformité avec les formalités sanitaires en vigueur le jour du départ dans le pays de destination. En l'absence d'assurance souscrite au moment de l'inscription, toute annulation de séjour, due à un défaut de vaccination, entrainera des frais conformes à nos conditions de vente.

La destination est ouverte aux passagers vaccinés, ainsi qu'aux passagers non vaccinés. A compter du 1^{er} juillet, l'obligation de dépistage à l'arrivée et levée pour tous les passagers.

Avant votre départ :

- Le port du masque n'est plus obligatoire dans la plupart des espaces intérieurs. Conservez toutefois à disposition des masques chirurgicaux en nombre suffisant afin de parer à toute demande et privilégiez des petits contenants de gel hydroalcoolique.

Vous trouverez ci-dessous les conditions d'accès au territoire mauricien pour tout ressortissant français en provenance de France Métropolitaine :

- **Tous les voyageurs, qu'ils soient vaccinés ou non,** doivent remettre aux autorités mauriciennes à leur arrivée un formulaire d'identification passager et de santé « Mauritius All in One Travel Form » accessible sur le lien suivant : <https://safemauritius.govmu.org/> Il générera un document PDF avec un QR Code, qui devra être présenté aux agents de santé à l'arrivée à l'aéroport de Maurice.



Île Maurice

- **Quel que soit leur statut vaccinal, les voyageurs n'ont plus besoin de réaliser des tests ou de s'auto-isoler.**
- Un protocole sanitaire est également imposé pour les voyageurs en transit. Les compagnies aériennes appliquent généralement les conditions du pays de destination. Toutefois, en cas de protocole différent entre le pays de départ et/ou de retour et votre pays de transit, le protocole le plus restrictif doit être respecté. Exemple de protocoles à respecter pour les transits suivants et pour les passagers de plus de 12 ans :
 - Via Doha, Abu Dhabi, Dubaï, Istanbul : Pas de protocole particulier en transit, c'est le protocole du pays de destination qui s'applique.

A l'embarquement :

- Les compagnies aériennes peuvent faire signer une attestation sur l'honneur que vous n'avez pas la COVID et vous n'avez pas été cas contact. Nous vous recommandons de la pré-remplir en la téléchargeant sur le site de la compagnie aérienne.
- En application des règles de l'aviation civile, les bagages cabines peuvent être refusés par les compagnies à l'exclusion d'un seul petit bagage à main qui devra impérativement être logé sous le siège. (Poids et tailles disponibles sur le site de la compagnie concernée).
- Port du masque obligatoire à bord
- Des mesures préventives ponctuelles et/ou locales concernant votre voyage peuvent être mises en place, à l'initiative de la compagnie.

A l'arrivée :

- Tous les voyageurs, doivent remettre aux autorités mauriciennes à leur arrivée le QR Code généré par le formulaire « All in One ».
- Le port du masque reste obligatoire dans les transports publics, le port et l'aéroport.

Entre Maurice et Rodrigues :

- Pas de protocole particulier pour les passagers vaccinés selon un schéma complet.

Lors du séjour à l'hôtel :

- Le port du masque reste recommandé dans les espaces communs intérieurs, et peut être exigé dans certains établissements, de manière ponctuelle.
- D'une manière générale, les services habituels sont opérationnels, néanmoins des aménagements peuvent être opérés par les hôteliers en fonction de la situation locale.

Le retour en France :



Île Maurice

A compter du 1er août 2022, le dispositif de contrôle sanitaire aux frontières françaises est levé.

- **Les voyageurs n'ont plus aucune formalité à accomplir pour le retour en France**, en métropole comme en Outre-mer, quel que soit le pays de provenance et le statut vaccinal.
- Il en va de même pour tous les déplacements entre la métropole et chacun des territoires ultramarins.
- Cette situation peut évoluer en cas d'apparition et de circulation d'un nouveau variant de la covid-19 susceptible de constituer une menace sanitaire grave ou, dans le cas des territoires d'Outre-mer, en cas de risque de saturation du système de santé, il reste donc impératif de consulter le site du Ministère de l'intérieur avant le retour sur le territoire français : <https://www.interieur.gouv.fr/covid-19/deplacements-internationaux>
- La vigilance reste de mise pour les transits, pouvant comporter des protocoles particuliers qu'il convient de continuer à respecter.

La suppression de ce dispositif ne se substitue pas au protocole du pays de destination cité plus haut, qui doit être respecté par tous les passagers sans exception d'âge.

- Un protocole sanitaire est également imposé pour les voyageurs en transit. Les compagnies aériennes appliquent généralement les conditions du pays de destination. Toutefois, en cas de protocole différent entre le pays de départ et/ou de retour et votre pays de transit, le protocole le plus restrictif doit être respecté. Exemple de protocoles à respecter pour les transits suivants et pour les passagers de plus de 12 ans :
 - Via Doha, Abu Dhabi, Dubaï, Istanbul : Pas de protocole particulier en transit, c'est le protocole du pays de destination qui s'applique.